

COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 MAI 2024

Convocation le : 17 mai 2024

Affichage le : 28 mai 2024

Mmes & Mrs Stéphane JAILLET - Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU – Jacqueline PIRON - Didier GAULT - Nathalie BUSSERET - Gaël LAPALUS - Vanessa DAUJEAN – Monique SANGOY - Anthony BLANC – Thierry VERGNAUD –

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 15 avril 2024 dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du lundi 15 avril 2024 est adopté, à l'unanimité.

Madame PIRON Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

1) – Local du Caveau -

Monsieur le Maire rappelle le dossier en cours concernant le changement de classement de catégorie ERP du local du Caveau afin de pouvoir louer celui-ci comme salle polyvalente. Monsieur le Maire indique que les commissions départementales sécurité et accessibilité ont donné leur avis sur ce projet. La commission sécurité a émis un avis favorable, or la commission accessibilité a donné un avis défavorable en raison des toilettes intérieures du local non accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduites situées à l'extérieur du local, à l'angle du bâtiment, ne peuvent être prises en compte.

Après contact avec Madame RATTEZ Karine, architecte, afin d'étudier les possibilités de modification, il s'avère que les compteurs situés à proximité gênent pour agrandir l'espace à moindre coût et qu'il faudrait envisager des travaux beaucoup plus importants.

En conséquence, un nouveau dossier a été déposé avec une demande de dérogation spéciale pour l'accessibilité des toilettes. La date de la prochaine commission n'est pas encore connue. Monsieur le Maire indique que la procédure reste compliquée et que cette situation va nécessairement rallonger le délai pour mettre à disposition le local.

Licence IV

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de faire fonctionner la licence communale au moins une journée afin que la validité de celle-ci soit renouvelée pour cinq ans.

Plusieurs renseignements ont été pris auprès de la Préfecture afin de connaître les démarches à effectuer. Un registre d'exploitation doit être tenu pour enregistrer toutes les formalités. La commune ne disposant pas de régie peut par le biais d'une convention la faire fonctionner par le biais d'une association communale, plusieurs imprimés déclaratifs sont nécessaires et la personne qui gère le débit doit posséder un permis d'exploitation.

Monsieur le Maire précise qu'il connaît une personne ayant déjà un permis d'exploitation qui accepterait de s'occuper de tenir le débit de boisson une journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voir avec l'association du Foyer Rural si celle-ci accepterait d'organiser une journée pour l'exploitation de la licence communale.

2) – Syndicat des Eaux du Haut-Mâconnais – Nouvelle délibération pour l’adhésion de la commune LE VILLARS -

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Syndicat des Eaux qui à la demande de la Préfecture demande une nouvelle délibération pour l’adhésion de la commune de LE VILLARS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune LE VILLARS a exprimé le souhait d’adhérer au Syndicat Mixte des Eaux du Haut Mâconnais. Cette adhésion vise à renforcer la coopération dans la gestion des ressources en eau et à bénéficier des avantages liés à cette collaboration.

Après avoir exposé les motivations de cette adhésion et évoqué les conditions par le Syndicat Mixte des Eaux du Haut Mâconnais, Monsieur le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal pour recueillir leurs avis et observations.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, expriment leur accord favorable à l’adhésion de la Commune de LE VILLARS au Syndicat Mixte des Eaux du Haut Mâconnais.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, accepte l’adhésion de la Commune LE VILLARS au Syndicat Mixte des Eaux du Haut Mâconnais et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

3) – Travaux en-cours – Devis pour Budget Primitif 2024

❖ Bâtiments

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal :

- Toilettes publiques : les travaux se terminent, elles devraient être fonctionnelles pour le prochain vide-greniers du Foyer Rural le 16 juin prochain.

- Ecole : Un devis de l’entreprise OH MY STORES est présenté pour le remplacement des stores extérieurs de la salle de classe située à l’étage d’un montant de 945.50 € HT soit 1134.60 € TTC. Le Conseil Municipal accepte ce devis.

Des travaux de peinture sont à prévoir sous les préaux, Monsieur MARTINS sera contacté pour une intervention sur la toiture, un devis sera demandé à un maçon pour la réfection des cheminées du bâtiment.

- Local du Caveau : Un devis de l’entreprise T.C.E.G. 01190 GORREVOD est présenté pour les travaux d’électricité nécessaires pour le fonctionnement du nouveau cumulus, les problèmes de l’éclairage de la grande salle, et l’installation de diffuseurs visuels alarme dans les toilettes PMR de la mairie d’un montant de 1 586.80 € HT soit 1 904.16 € TTC. Le Conseil Municipal accepte ce devis.

Un devis sera demandé pour un nouveau flocage de la signalétique extérieure afin de modifier le texte (Foyer Rural au lieu de Caveau).

- FOYER RURAL : Les tables et les chaises ont été livrées. Un devis sera demandé à l’entreprise OH MY STORES pour l’installation de stores extérieurs pour les fenêtres de la grande salle. Des travaux de démoussage du toit sont à prévoir, un devis sera demandé à Monsieur MARTINS José.

La haie située vers l’entrée du Foyer Rural est proéminente et les feuilles envahissent le toit et les chéneaux, un courrier sera adressé au propriétaire riverain afin qu’il la taille.

- Immeuble Communal : Les employés communaux ont effectué les travaux de rénovation du studio, ils doivent poser prochainement le revêtement de sol. Le logement sera ensuite remis en location.

- La table de pique-nique qui sera installée à Bonzon près de l’étang a été commandée et devrait être livrée dans la semaine.

- Un terrassement est prévu à la sortie Sud du parking de l’épicerie afin d’installer des composteurs.

❖ Voirie

Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal :

- Les travaux de voirie prévus route du Tacot, section « les prés curés », par l'entreprise EIFFAGE ont commencé ce jour.
- Une remorque de graviers de la carrière de LUGNY sera nécessaire pour reboucher les trous sur le chemin de la desserte forestière.
- Un devis de l'entreprise Tournusienne de Marquage 71700 TOURNUS est présenté d'un montant de 3 720.50 € HT soit 4 464.60 € TTC pour la réfection en peinture, secteurs de Bonzon-le Bourg-Bassy, des bandes de rive, des passages piétonniers et des flèches unidirectionnelles, ainsi que le remplacement de 5 balises. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis.
- Concernant la poche souple pour la réserve incendie, celle-ci a été commandée par l'entreprise et devrait être livrée prochainement.
- Les haies situées le long de la route du tacot ainsi que le long de la route de pillon deviennent envahissantes sur leur hauteur et gênent la circulation des véhicules hauts (type enjambeur). Un courrier sera adressé aux propriétaires afin de faire le nécessaire.

❖ Matériel

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle la panne importante sur le tracteur-tondeuse ISEKI lors des derniers travaux effectués par les employés communaux. L'assurance prend en charge les réparations (franchise de 555 € déduite). Les pièces nécessaires ont été réceptionnées par MG MOTOCULTURE et la tondeuse devrait être réparée sous une quinzaine de jours.

4 – Office de Tourisme -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation par l'Office de Tourisme « Tournus Sud Bourgogne Tourisme » d'un apéritif panoramique le vendredi 09 août 2024 prévu route des Teppes au niveau de la place de la Croix.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de mettre en sécurité la Croix du monument, des travaux seront entrepris prochainement.

5) – SYDESL –

Monsieur le Maire rappelle le montant inscrit au Budget cette année pour le renouvellement des candélabres vétustes de l'éclairage public, à savoir 30 000 €. Le SYDESL a obtenu 30 % sur les fonds verts, ce qui permet de prévoir une prise en charge réduite pour la commune (35 % de la dépense globale). Une étude chiffrée a été demandée au SYDESL pour le remplacement des lampadaires sur les secteurs de Bonzon, Boye, Poil Rouge, sachant qu'il est possible pour la commune de prévoir un étalement de la dépense sur deux ans.

6) – Aménagement du Stade -

Monsieur Gaël LAPALUS fait la synthèse du compte-rendu de la première réunion de travail reçu de Monsieur Vincent GRUNEWALD, architecte paysagiste, pour le projet d'aménagement du stade.

Un questionnaire sera distribué aux habitants afin de recueillir leurs attentes sur ce projet.

7) – Inauguration du CPI –

Monsieur le Maire rappelle l'inauguration du bâtiment fixée le VENDREDI 07 JUIN 2024 à 18 H 00 et présente la liste des personnalités qui ont été invitées. Les membres du Conseil Municipal et les pompiers seront mis à contribution pour l'organisation de cette cérémonie.

La population est conviée à cet évènement. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.

8) – Elections Européennes du 09 juin 2024 –

En vue des prochaines élections Européennes qui auront lieu le dimanche 09 juin prochain, le Conseil Municipal organise le bureau de vote.

Les panneaux électoraux ont été mis en place afin d'accueillir les affiches des 38 listes inscrites. Le bureau de vote sera installé dans la salle du Conseil Municipal de la MAIRIE de 08 H 00 à 18 H 00. Les cartes électorales sont les mêmes que pour les dernières élections. Les nouveaux inscrits recevront une nouvelle carte.

9) – Questions diverses –

✓ Entreprise L'ENTRETIEN

Madame Laurence JOUSSEAU, 4^{ème} Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal des problèmes récurrents avec l'entreprise L'ENTRETIEN concernant l'absence du personnel pour effectuer le ménage de l'école et les problèmes de dialogue avec leurs différents services.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'envisager de changer d'entreprise. Des devis seront demandés.

✓ Manifestations sportives

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du passage sur la commune des manifestations suivantes :

- **Samedi 15 juin 2024** : épreuve sportive cycliste d'endurance par l'association TEAM NxNCY à 10 H 00 au départ de LUGNY
- **Dimanche 16 juin 2024** : randonnée Citroën 2 CV nommée VAL DEUCHE TOUR organisée par l'association Val Deuche Saône, entre 09 H 00 et 17 H 00 au départ de CHÂNES.
- **Dimanche 23 juin 2024** : « La Pano Marche & Trail & VTT » organisée par l'association du Sou des écoles Péronne / Saint Maurice de Satonnay
- **Dimanche 30 juin 2024** : randonnée cycliste « la Feillendine », entre 06 H 00 et 17 H 00 au départ de FEILLENS par l'association Vélo Loisirs de FEILLENS
- **Samedi 24 août 2024** : randonnée motorisée quads, entre 07 H 30 et 18 H 00 au départ de PONT DE VAUX organisée par l'association Codever

✓ Demande de subvention

Monsieur le Maire présente le courrier de demande de subvention reçu de l'Association « La Maraude du Cœur 71 » de PERONNE, dont la mission est de distribuer à toute personne en situation de précarité, avec ou sans logement, une aide alimentaire, produits d'hygiène, couverture, base vestimentaires, etc...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne donne pas suite à cette demande.

✓ Domaine de Quintefeuille

Monsieur le Maire présente le courrier reçu du Domaine de Quintefeuille de LUGNY sollicitant l'autorisation de mettre des affiches à l'entrée et à la sortie de la commune afin de promouvoir leurs « portes ouvertes » organisée du 29 au 30 juin 2024.

Le Conseil Municipal donne son accord.

✓ Trésorerie SGC MACON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ en retraite de Madame MALATERRE Marie-Thérèse, conseillère aux décideurs locaux, qui sera remplacée par Monsieur MAZZOLA Yvan à partir du 1^{er} septembre prochain.

✓ Colo de Péronne

Monsieur le Maire présente le courrier d'invitation reçu du Centre de Vacances « Jean Andros » de PERONNE qui fêtera son 70^{ème} anniversaire de fonctionnement le samedi 06 juillet 2024 à partir de 10 H 00 à Péronne.

✓ **Judo Club de LUGNY**

Monsieur le Maire présente le courrier d'invitation reçu du Club de Judo de LUGNY pour l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 05 juillet 2024 à partir de 19 H 00 au Dojo. Monsieur Gaël LAPALUS sera présent.

✓ **A.D.M.R.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'invitation reçue pour l'Assemblée Générale de l'association ADMR de Viré-Saint Martin Belle Roche qui aura lieu le mardi 11 juin 2024 à 14 H 30 à la salle des fêtes de LUGNY.

✓ **Grottes d'Azé**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'invitation reçue du Département pour l'inauguration des travaux des grottes d'Azé et de la nouvelle muséographie qui aura lieu le vendredi 31 mai 2024 à 16 H 30 à AZE.

✓ **Jury d'Assises**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de la mairie d'HURIGNY concernant la réunion annuelle pour le tirage au sort des jurés d'Assises qui aura lieu le mercredi 12 juin 2024 à 10 H 30. Madame Monique SANGOY participera à cette réunion.

✓ **Cimetière**

Madame SANGOY Monique fait part d'une remarque qui lui a été faite concernant une demande d'affichage du plan du cimetière, dans le cimetière même, afin d'aider à mieux localiser les tombes. Un plan du cimetière sera mis en place.

Séance levée à 21 h 45.